



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 05 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq avril à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2018-06

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN PARC D'INSTRUMENTS D'ORCHESTRE ET D'UN PIANO DE CONCERT.

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 22

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Maxime BEY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS
VIENS : Mme Mireille DUMESTE
VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents excusés :

APT : Mme Dominique SANTONI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
MURS : M. Xavier ARENA
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE

Procurations de :

CASTELLET : M. Edmond GINTOLI donne pouvoir à Mme Gisèle MARTIN
MÈNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180405-B-2018-06-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2016-96 du 19 mai 2016 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°B-2017-56 relative à une demande de subvention au Conseil Régional PACA pour l'acquisition d'un piano,

Considérant, le projet d'«Orchestre à l'école» qui débutera à la rentrée scolaire 2018/2019, à l'école Saint Exupéry à Apt, et la nécessité pour la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon d'acquérir un parc d'instruments pour la mise en œuvre de ce projet,

La présente délibération annule et remplace le précédent plan de financement, et propose aujourd'hui, un nouveau plan de financement qui englobe l'acquisition d'un piano de concert et un parc d'instruments d'orchestre, pour un montant total de quarante-trois mille euros.

Considérant, le plan de financement proposé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition d'un piano de concert. Coût prévisionnel de l'acquisition	20 000 € HT	Conseil Régional PACA (60 %)	12 000 €
		Autofinancement (40 %)	8 000 €
Acquisition d'un parc d'instruments d'orchestre Coût prévisionnel de l'acquisition	23 000 € HT	Conseil Régional PACA (60 %)	13 800 €
		Autofinancement (40 %)	9 200 €
Total	43 000 € HT	Total	43 000 €

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement ci-dessus relatif à l'acquisition d'un piano de concert et d'un parc d'instruments d'orchestre,

Sollicite l'autorisation d'acquérir le matériel avant l'attribution des subventions par la Région PACA,

Autorise le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180405-B-2018-06-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018